

Le PAAM

Créé en 2023 par l'association l'Ancre, le Pôle d'Accueil et d'Accompagnement des Migrants est porteur de quatre dispositifs destinés aux personnes réfugiées et aux demandeurs d'asile.

Il est composé de divers dispositifs : le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), le Programme de Réinstallation des Réfugiés (PRR), l'Accompagnement Social des Réfugiés (ASR) et enfin l'Accueil Temporaire des déplacés Ukrainiens ayant fui le conflit en Ukraine déclenché le 24 février 2022.

Le PAAM a également pour spécificité l'accueil des personnes victimes de la traite des êtres humains. Notre association, partenaire du dispositif national Acsé, propose une mise à l'abri, un hébergement et un accompagnement global aux personnes victimes de traite en danger localement et nécessitant un éloignement géographique et une prise en charge spécialisée.



RETROUVEZ-NOUS ICI !

PÔLE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MIGRANTS

CADA - PRR - ASR

ASSOCIATION L'ANCRE
**POLE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT
DES MIGRANTS (PAAM)**
CADA - PRR - ASR

m.ferreira@ancre08.fr
03 24 57 85 50

10 rue des Chardonnerets
08000, Charleville-Mézières



ASSOCIATION L'ANCRE



ASSOCIATION L'ANCRE

Qu'est-ce que le CADA ?

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) a pour missions :

- l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- l'accompagnement sanitaire et social ;
- le développement de partenariat avec les collectivités locales et le tissu associatif ;
- l'accompagnement à la sortie du centre.

Pour qui ?

Le CADA accueille des demandeurs d'asile (femmes et hommes) isolés ou en couple, avec ou sans enfants, de toute nationalité sur orientation de l'OFII (Office français de l'intégration et de l'immigration), après leur passage au Guichet unique pour demandeurs d'asile (GUDA).

Comment cela fonctionne ?

Les demandeurs d'asile sont hébergés en appartements diffus sur les communes de Charleville-Mézières, Nouzonville, Bogny sur Meuse et Sedan ; les personnes isolées cohabitent dans des logements non mixtes. Les logements sont équipés et adaptés à la composition des ménages. L'hébergement est limité au temps d'instruction de la demande.

Qu'est-ce que l'ASR ?

Le dispositif d'Accompagnement Social des Réfugiés (ASR) est un dispositif s'insérant dans le secteur « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

Pour qui ?

L'Accompagnement Social des Réfugiés s'adresse aux bénéficiaires d'une protection internationale (statut de réfugié/protection subsidiaire) sortants du CADA L'ANCRE et orientés vers un logement autonome.

Comment cela fonctionne ?

Sur une durée de 3 mois, renouvelable 2 fois, l'accompagnement n'est pas global, il consiste à travailler l'un des points suivants :

- accompagner les ménages dans les démarches administratives, sociales, d'accès aux droits ;
- accompagner les ménages dans le parcours locatif ;
- travailler l'insertion professionnelle des ménages ;
- connaître le fonctionnement de nos institutions.



Qu'est-ce que le PRR ?

Le Programme de Réinstallation des Réfugiés (PRR) a pour mission :

- l'accueil des ménages à l'aéroport ;
- la mobilisation de logements pérennes et l'accompagnement global vers l'autonomie ;
- l'accompagnement administratif et l'accès aux droits sociaux ;
- l'accompagnement vers la formation linguistique, la formation professionnelle, l'emploi ;
- la scolarité ou la reprise d'études supérieures ;
- le soutien à la parentalité ;
- l'animation socio-culturelle.

Pour qui ?

Le PRR s'adresse aux réfugiés identifiés comme vulnérables et en besoin de protection par le Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations-Unies (HCR) dans des pays de premier asile où ils ont trouvé refuge mais où ils ne peuvent rester de manière durable.

Quel type d'hébergement ?

Les ménages (hommes, femmes, seuls, en couple, avec ou sans enfants) sont hébergés en appartements diffus sur les communes de Charleville-Mézières et Sedan.